Nations Unies S/2016/627



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juillet 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la menace que représentent, pour la Libye et les pays voisins, y compris au large des côtes libyennes, les combattants terroristes étrangers recrutés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ou qui rejoignent leurs rangs

I Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 2292 (2016) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la menace que représentent, pour la Libye et les pays voisins, y compris au large des côtes libyennes, les combattants terroristes étrangers recrutés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech)[1], Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ou qui rejoignent leurs rangs[2].

2. On y trouvera une analyse à la fois de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers pour la sécurité en Libye et de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers présents en Libye pour les États voisins. Ce rapport décrit aussi les difficultés auxquelles la Libye et les États voisins continuent de se heurter dans leurs efforts pour mettre en place des mesures efficaces de lutte antiterroriste. Il rend compte enfin de l'action de renforcement des capacités que mène l'Organisation des Nations Unies pour contrer la menace que représentent les combattants terroristes étrangers en Libye et dans les États voisins.

---

[1] L'EIIL a été inscrit sur la Liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité sous le nom d'Al-Qaida en Iraq (numéro de référence permanent QDe.115) par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015).

[2] Une section de mon rapport du 16 mai 2016 sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) était consacrée à la présence de l'EIIL sur le territoire libyen (S/2016/452, par. 21 à 26).

16-11898 (F) 200716 200716





II. La situation en Libye

A. Aperçu de la situation en Libye sur le plan de la sécurité

Le dispositif de sécurité prévu par l'Accord politique libyen

3. La mise en œuvre de l'Accord politique libyen, et plus particulièrement du dispositif institutionnel qu'il prévoit, est encore incomplète. La Chambre des députés n'a toujours pas organisé le scrutin nécessaire pour approuver le Gouvernement d'entente nationale. Il s'ensuit que les branches exécutive et législative de l'État libyen agissent indépendamment l'une de l'autre. Cette abstention de la Chambre des députés semble motivée par la préoccupation que suscitent, parmi les dirigeants du Gouvernement et certains membres de la Chambre, l'organisation de l'armée et la nomination de certains individus à des postes militaires importants.

4. Le Comité temporaire de sécurité a pu faciliter l'installation du Conseil présidentiel à Tripoli, mais il n'a pas encore réussi à régler les difficultés majeures auxquelles se heurte l'extension de l'autorité du Gouvernement d'entente nationale au-delà de la capitale. On attend toujours le complet déploiement de la Garde présidentielle. De même, on attend toujours une décision du Gouvernement d'entente nationale sur l'organisation et la composition de ses forces armées qui permettrait de distinguer entre les forces de sécurité officielles et les groupes armés. Le Gouvernement d'entente nationale ne s'est pas encore exprimé sur le statut des unités qui avaient été reconnues par la Chambre des députés.

Opérations militaires contre l'État islamique d'Iraq et du Levant à Syrte et Benghazi

5. Le front le plus actif en Libye se trouve autour de la ville de Syrte, qui est actuellement sous le contrôle de l'EIIL. À la date de rédaction du présent rapport, la présence de l'EIIL était limitée à une zone peu étendue du centre de la ville. Les opérations militaires sont menées par des groupes armés qui viennent pour la plupart de la ville de Misrata, auxquels s'ajoutent des forces issues de villes de l'ouest du pays comme Ghariyan, Tripoli, Sabrata et Janzour. Le commandement militaire de l'opération Bouniane el-Marsous est placé sous l'autorité nominale du Gouvernement d'entente nationale.

6. Plus à l'est, l'« Armée nationale libyenne » poursuit ses opérations contre des groupes armés hostiles, parmi lesquels l'EIIL. Elle a renforcé son contrôle sur Benghazi, mais certains secteurs du centre (quartiers de Sabri et de la Halle aux poissons) et du sud-ouest (quartiers de Gwarsha et Ganfouda) de cette ville restent contestés. Bouniane el-Marsous et l'Armée nationale libyenne reçoivent toutes les deux une aide militaire extérieure.

7. À Sabrata, des affrontements ont éclaté entre des brigades locales et l'EIIL après une frappe aérienne lancée contre une position de l'EIIL le 19 février 2016. À l'issue de nouveaux affrontements survenus du 23 au 25 février, une coalition de brigades locales placée sous l'autorité du Conseil militaire local a forcé l'EIIL à abandonner la ville. L'EIIL reste cependant actif dans la région qui s'étend de Tripoli à la frontière tunisienne, surtout dans les zones rurales. Certains combattants étrangers sont retournés en Tunisie, d'autres se sont dispersés à Syrte, à Tripoli et

dans les zones rurales des environs de Sabta au pied de Jabal Nefoussa. Quelques combattants locaux de l'EIIL ont trouvé refuge dans cette ville.

Risque de nouvelle escalade

8. Les récents succès des groupes armés qui luttent contre l'EIIL ont rehaussé leur statut. Il s'en est suivi une résurgence de vieux antagonismes et une aggravation des tensions. C'est dans les villes de l'est du pays que les risques d'une nouvelle escalade sont les plus tangibles. À Ajdabiya, le 18 juin 2016, les Compagnies de défense de Benghazi, récemment constituées, ont lancé un assaut contre les positions de l'Armée nationale libyenne au sud de la ville. Lesdites Compagnies de défense semblent avoir pour objectif de participer aux opérations armées contre l'Armée nationale libyenne à Benghazi. À Derna, l'Armée nationale libyenne a lancé à plusieurs reprises des attaques aériennes contre des quartiers civils, ce qui a aggravé l'animosité à son égard de la Choura des moujahidin de Derna[3], qui avait précédemment chassé l'EIIL de la ville. Le 3 mai 2016, des forces affiliées à l'Armée nationale libyenne ont affronté aux alentours de Zilla (Joufra) des unités venues de Misrata. À l'issue de ces affrontements, l'Armée nationale libyenne a pris le contrôle de plusieurs gisements de pétrole du bassin de Syrte[4]. Ces incidents démontrent que la lutte contre l'EIIL n'est pas la seule priorité des groupes armés impliqués. Ils soulèvent également des questions au sujet des suites qu'auront les opérations contre l'EIIL.

9. Pendant ce temps, la lutte pour le contrôle de Tripoli se poursuit. Des groupes armés se sont affrontés à plusieurs reprises dans la capitale. À Janzour, les Forces nationales mobiles ont eu des affrontements avec la brigade Foursan Janzour. Plusieurs accrochages entre les brigades Abou Salim et Salah Bourki ont été signalés dans le quartier d'Abou Salim. À l'extérieur de la ville, des groupes armés originaires de Zintan ont menacé de retourner à Tripoli.

Combattants terroristes étrangers et groupes armés libyens

10. Ses divisions politiques continuent de faire de la Libye une terre d'élection pour les combattants terroristes étrangers. Les groupes armés libyens recrutent activement parmi ces combattants pour renforcer leurs propres capacités. Plusieurs de ces groupes sont capables, grâce à des liens historiques, de mobiliser des réseaux internationaux de combattants radicalisés.

11. Dans le nord, l'EIIL s'est implanté dans des villes comme Derna, Benghazi, Syrte et Sabrata où des mouvements radicaux, notamment Ansar el-Charia[5], avaient une présence importante. C'est grâce à l'appui de commanditaires locaux qu'Ansar el-Charia avait pu s'établir dans ces villes. Malgré les différences idéologiques et politiques qui existaient entre eux, l'EIIL et Ansar el-Charia ont essayé, avec un succès mitigé, d'éviter de s'affronter violemment. Ils sont même allés jusqu'à

---

[3] La Choura des révolutionnaires de Benghazi et la Choura des moujahidin de Derna reçoivent un appui moral et matériel vigoureux de leurs soutiens à Tripoli et Misrata. Voir le rapport final du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, publié sous la cote S/2016/209, par. 77 à 79.

[4] Libya Security Monitor, « May2016SigActs », 16 juin 2016, consultable à l'adresse suivante : https://medium.com/libya-security-monitor.

[5] Inscrit sur la Liste sous le nom d'Ansar el-Charia Derna (QDe.145) et Ansar el-Charia Benghazi (QDe.146).

établir une collaboration occasionnelle. À Benghazi, par exemple, Ansar el-Charia et les dirigeants d'autres groupes appartenant à la coalition de la Choura des révolutionnaires de Benghazi ont défendu l'idée d'une « alliance de circonstance » avec l'EIIL contre l'Armée nationale libyenne jusqu'à la fin de 2015. Ansar el-Charia Benghazi (QDe.146) continue de faire partie de la coalition des groupes armés libyens réunis sous le nom de Choura des révolutionnaires de Benghazi (voir S/2016/209, par. 74 et 75).

12. D'autres groupes armés libyens entretiennent ou ont entretenu des liens avec des groupes terroristes. Ainsi par exemple, des personnalités influentes de Misrata ont pendant un certain temps été en rapport avec les dirigeants de l'EIIL à Syrte et fait activement pression sur la Brigade 166 pour qu'elle n'attaque pas Syrte en mars 2015[6]. De même, des liens existent entre des cellules affiliées à l'EIIL et Al-Qaida et des groupes armés libyens de Tripoli, où des cellules de l'EIIL (principalement composées de combattants terroristes étrangers) se sont vu offrir des lieux d'hébergement par un certain nombre de milices locales telles que la brigade al-Tawhid, dont le chef a été assassiné en décembre 2015 par la Force spéciale de dissuasion[7].

13. Cette collaboration occasionnelle entre des groupes terroristes et des groupes armés libyens conduit à s'interroger sur le fait que ces derniers « parrainent » ainsi la présence d'extrémistes violents en Libye. Les parrains, mais aussi d'autres éléments parmi les factions politiques et militaires libyennes, risquent en effet de continuer à faire appel aux réseaux d'extrémistes violents dans les luttes politiques en cours.

14. Dans le sud, des groupes affiliés à Al-Qaida tels que Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) (QDe.014), Al-Mourabitoun (QDe141) et Ansar Eddine (QDe.135), sont installés sur place depuis déjà assez longtemps et ont noué des liens avec les groupes armés locaux. Ces groupes affiliés à Al-Qaida et les groupes armés libyens trouvent tous leur intérêt dans la faiblesse des contrôles exercés par l'État, surtout en ce qui concerne les trafics transfrontaliers qui sont la principale source de revenus des groupes armés libyens. Leurs liens sont des alliances de circonstance qui doivent être constamment renégociées. Il n'en reste pas moins que le chef d'Al-Mourabitoun, Mokhtar Belmokhtar (QDi.136), a passé plusieurs années en Libye et noué des liens étroits avec des groupes armés d'Oubari et de Derna, ce qui lui permet de se déplacer avec une relative facilité dans tout le pays, y compris le nord-ouest. Le chef d'Ansar Eddine, Iyad Ag Ghali (QDi.316), a lui aussi conservé des liens avec le sud de la Libye, où l'un de ses fils ferait partie d'un groupe armé. Il met ces liens à profit pour se procurer du ravitaillement, y compris en armes (voir S/2016/209, par. 189 et annexe 36).

15. Les membres étrangers de l'EIIL sont relativement nouveaux dans la région et ont par conséquent des rapports moins étroits avec les groupes armés locaux. Néanmoins, dans le sud-est du pays, pour garantir sa ligne de ravitaillement qui va du Soudan et de l'Égypte jusqu'à Syrte, l'EIIL a conclu un accord avec des groupes armés arabes des environs de Koufra chargés de protéger ses convois. Ses tentatives d'infiltration des réseaux de trafiquants du sud-ouest, en particulier ceux qui sont protégés par des éléments armés de la tribu des Tébou, ont largement échoué.

---

[6] « Deaths in clashes between Brigade 166 and ISIL in Sirte », *Al Jazeera* (Doha), 25 mars 2015.

16. À un moment où une défaite de l'EIIL à Syrte semble tout à fait possible, le sud du pays offre la voie la plus favorable aux combattants terroristes étrangers qui voudraient s'échapper de la ville. Il s'ensuit que, s'il existe bien des risques de fuite vers l'ouest, y compris la Tunisie, c'est plutôt l'impact que des combattants dispersés de l'EIIL auraient sur les groupes armés locaux du sud qui pourrait devenir préoccupant.

B. La menace que représentent l'État islamique en Iraq et au Levant, Al-Qaida et les groupes qui leur sont associés

17. L'EIIL en Libye est un groupe relativement nouveau et, dans une certaine mesure, continue à être perçu comme un élément étranger par les parties prenantes locales (voir S/2015/891, par. 45). C'est à des fins prédéterminées qu'il a été créé en tant qu'affilié par la centrale de l'EIIL en République arabe syrienne et en Iraq, et il a réussi en relativement peu de temps à exercer son contrôle sur certains territoires libyens (ibid., par. 20 à 23). Des États Membres ont signalé qu'il avait également reçu des conseils et un appui de la part d'émissaires qui lui avaient été dépêchés par la centrale de l'EIIL en Iraq et en République arabe syrienne (ibid., par. 21).

18. L'EIIL n'a pas réussi à forger des alliances locales durables (ibid., par. 37). De telles alliances sont en effet difficiles à forger dans un contexte où les loyautés sont mouvantes et ne reposent pas essentiellement sur une idéologie. Les événements de mai et juin 2015 à Derna, où l'EIIL en Libye a été chassé de la ville par son ancien allié, la Choura des moujahidin de Derna, en sont un bon exemple (ibid., par. 29).

19. Selon plusieurs États Membres, l'EIIL en Libye a réussi à se financer en pratiquant l'extorsion, en prélevant un « impôt » sur les populations et en mettant à profit ses liens avec des groupes criminels et des trafiquants. Il a par exemple « imposé » la population de Syrte et installé des postes de contrôle dans cette ville. À mesure qu'il perdra les territoires qu'il contrôle aujourd'hui, l'EIIL en Libye devra trouver de nouveaux moyens de financement.

20. Au cours des 12 derniers mois, l'EIIL a essayé d'intensifier sa campagne de terreur en conjuguant attentats-suicides, exécutions et affrontements armés. En 2016, il a également continué d'attaquer des installations pétrolières[8] pour déstabiliser encore plus la Libye, compromettre la remise en service de ces installations et empêcher par conséquent ses adversaires de toucher les revenus de la première ressource du pays (voir S/2016/501, par. 30). Les États Membres considèrent que la récente offensive menée contre l'EIIL à Syrte pourrait contraindre ce groupe à abandonner sa principale place forte et à se redéployer et se réorganiser dans des cellules plus petites et géographiquement dispersées dans toute la Libye et dans les pays voisins.

21. Les deux branches d'Ansar el-Charia en Libye[9] ont été affaiblies par les défections et par la disparition de certains de leurs membres tués au combat depuis

---

[7] « The killing of the commander of Al-Tawhid brigade in Tripoli », *Al-Wasat* (Manama), 4 décembre 2015.

[8] Avec, par exemple, l'attaque lancée le 21 janvier 2016 contre le terminal pétrolier de Ras Lanouf.

[9] Ansar el-Charia Derna (QDe.145) et Ansar el-Charia Benghazi (QDe.146). Un État Membre a signalé que ces deux branches ne font plus la distinction entre elles suite à la migration massive d'éléments de la seconde vers l'EIIL en 2015. Certains de leurs membres auraient quitté leur ville.

la création de l'EIIL en Libye (voir S/2015/981, par. 18). Des États Membres ont cependant signalé qu'Al-Qaida continue d'avoir des relations avec des combattants qui ont prêté allégeance à l'EIIL et de coordonner certaines opérations avec l'EIIL contre leurs prétendus « ennemis communs ». Sous son nouveau nom, Ansar al-Charia en Libye reste particulièrement actif dans le nord-est du pays. Ce groupe rend régulièrement compte de ses activités, qui sont concentrées à Benghazi, sur les réseaux sociaux[10].

22. Un autre affilié d'Al-Qaida, Ansar el-Charia en Tunisie (QDe.143), a bénéficié du soutien de l'EIIL en Libye pour mener ses opérations dans les zones frontalières de la Tunisie avec la Libye et l'Algérie[11]. À ses débuts, il a aussi bénéficié du soutien et de conseils dispensés par Al-Qaida au Maghreb islamique pour renforcer ses capacités opérationnelles, ainsi que du retour d'anciens combattants du Levant. Ses membres ont également suivi un entraînement dans des camps administrés par des affiliés d'Al-Qaida en Libye[11].

23. Al-Qaida au Maghreb islamique tire profit de l'instabilité persistante de la Libye depuis 2011 et se sert de ce pays comme d'un sanctuaire pour certains chefs régionaux et combattants de premier plan de groupes affiliés à Al-Qaida. Il continue aussi de se servir de la Libye comme d'une base de soutien logistique, en particulier pour se procurer des armes et des munitions[12]. Les membres d'Al-Qaida peuvent s'appuyer sur une connaissance intime de la situation en Libye, acquise grâce aux liens transnationaux qu'ils ont créés depuis les années 90 avec des réseaux de contrebande locaux et régionaux[11].

24. L'utilisation croissante de l'internet et des médias sociaux par les affiliés d'Al-Qaida dans le Sahel témoigne de leur volonté d'assurer une plus grande publicité à leur action et à leurs messages et d'étendre leur propagande à l'ensemble de la région, y compris la Libye. En janvier 2016, par exemple, Al-Qaida au Maghreb islamique a incité les combattants à se transporter en Libye[13], et en juin à rejoindre les combats de Benghazi[14]. Cela pourrait signaler une évolution de l'attitude d'Al-Qaida, qui semble voir désormais dans la Libye un champ de bataille plutôt qu'un simple point d'appui et une base de soutien logistique. Un État Membre a cependant fait valoir que le Sahel reste la priorité d'Al-Qaida au Maghreb islamique et que ce groupe se heurterait à des obstacles considérables et mettrait en même temps ses bases logistiques en péril s'il voulait devenir un acteur majeur en Libye.

---

[10] Voir par exemple une vidéo d'Ansar el-Charia en Libye mise en ligne le 11 avril 2016 par les médias sociaux qui décrit ses activités à Benghazi et exhorte les musulmans à soutenir son combat et à rejoindre ses rangs.

[11] Information communiquée par un État Membre.

[12] L'économie criminelle à grande échelle de la Libye, qui concerne les marchandises, la drogue, les migrants et les armes, offre aux groupes terroristes la possibilité de coopérer avec les réseaux locaux de contrebande pour se financer. Voir à ce sujet le document S/2015/891, par. 57 à 61.

[13] Enregistrement audio d'un discours d'Abu Ubaydah Yusuf Al-Anabi, président du « Conseil des dignitaires » d' Al-Qaida au Maghreb islamique (QDi.389), 14 janvier 2016.

[14] Enregistrement audio d'un discours d'Al-Anabi, 26 juin 2016.

III. Menace posée par les combattants terroristes étrangers

A. En Libye

25. La menace que posent les combattants terroristes étrangers en Libye est étroitement liée aux opérations des entités associées à Al-Qaida, en particulier Al-Qaida au Maghreb islamique, Ansar el-Charia en Tunisie, ainsi qu'à l'apparition de l'EIIL dans le pays. Al-Qaida au Maghreb islamique a mené des opérations régulières dans le sud-ouest du pays, infiltrant régulièrement la Libye et utilisant son territoire pour le repos de ses combattants, l'acquisition d'armement et l'entraînement. Le groupe profite de la faiblesse actuelle des structures de gouvernance dans le pays mais son secteur d'opération principal demeure à l'extérieur du territoire libyen.

26. Les membres d'Ansar el-Charia en Tunisie constituent un autre groupe important de combattants terroristes étrangers en Libye. Le groupe continue de former des combattants dans le pays, à proximité de la frontière tunisienne. De plus, il a créé des zones de repli dans le mont Chambi (Tunisie), gérées en collusion avec la brigade Ouqba Ibn Nafeh d'Al-Qaida au Maghreb islamique, qui se charge d'accueillir et de former des combattants terroristes étrangers et locaux et de planifier des attentats en Tunisie et ailleurs. Selon un État Membre, Ansar el-Charia en Tunisie aurait reçu des financements non seulement d'Al-Qaida au Maghreb islamique mais aussi d'Al-Qaida dans la péninsule arabique (QDe.129) aux fins de ses opérations dans la région du mont Chambi. Une partie de ces financements aurait également servi au recrutement de membres d'Ansar el-Charia en Tunisie et à leur mobilisation dans les zones de conflit. En outre, il a été fait état de liaisons établies par des émissaires entre Ansar el-Charia en Tunisie et le noyau de l'EIIL, ainsi qu'avec le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Front el-Nosra) (QDe.137).

27. Le troisième groupe de combattants terroristes étrangers actuellement actif sur le territoire libyen, formant le groupe le plus nombreux, est composé d'individus liés à l'EIIL. Les étrangers dominent le sommet de la hiérarchie du groupe en Libye. La branche libyenne de l'EIIL a été créée par un noyau de Libyens rentrés de République arabe syrienne, qui, lorsqu'ils étaient au Levant, avaient formé la Brigade al-Battar en 2012[15] pour soutenir l'EIIL en République arabe syrienne et en Iraq. Au printemps de 2014, de nombreux membres de la Brigade sont rentrés en Libye, où ils se sont réorganisés à Derna sous la bannière de la Choura de la jeunesse islamique. En octobre 2014, celle-ci a prêté allégeance à l'EIIL et proclamé la Libye orientale province de l' » État islamique « , l'appelant « wilayat Barqa » (province de la Cyrénaïque) (voir S/2015/891, par. 22).

28. Pendant sa campagne de propagande de mars 2015, l'EIIL a engagé ses partisans à se rendre en Libye plutôt qu'en Iraq ou en République arabe syrienne. Par l'intermédiaire de comptes de médias sociaux dont il a été indiqué qu'ils étaient utilisés par des partisans de l'EIIL, les individus affiliés au groupe ont été encouragés à choisir la Libye plutôt que le Moyen-Orient. Ainsi, une publication datée de juin 2015 comportait le message suivant : « Si vous êtes en train d'attendre chez vous de pouvoir aller à Cham [République arabe syrienne], changez de

[15] Voir également, par exemple : Frederic Wehrey et Ala' Alrabahbah, « Rising Out of Chaos: The Islamic State in Libya », Dotation Carnegie pour la paix internationale, 5 mars 2015.

destination : la Libye a besoin de vous » (ibid., par. 50). Un message similaire a été publié en avril 2016[16]. Cependant, malgré son système de propagande relativement sophistiqué, l'EIIL en Libye n'est pas encore en mesure de recruter aussi largement sur le plan international que son homologue en Iraq ou en République arabe syrienne. Par exemple, aucun État Membre européen n'a indiqué que ses ressortissants combattaient aux côté de l'EIIL en Libye[17] et seulement deux d'entre eux ont récemment signalé avoir empêché des tentatives de voyage vers la Libye d'un petit nombre de leurs ressortissants[18].

29. Les États Membres ont souligné qu'il était difficile d'établir des estimations fiables du nombre de membres de l'EIIL en Libye. D'après certains États Membres, de 2 000 à 5 000 combattants de l'EIIL venant de Libye, de Tunisie, d'Algérie, d'Égypte, du Mali, du Maroc et de Mauritanie auraient été déployés à Syrte, Tripoli et Derna (ibid., par. 20 et 52). Un État Membre a récemment indiqué qu'il y avait probablement entre 5 000 et 7 000 agents de l'EIIL sur l'ensemble du territoire libyen, dont 3 000 ou 4 000 à Syrte. Toutefois, ce chiffre est certainement passé à bien moins de 1 000 membres à Syrte depuis la dernière offensive et une grande partie des agents de l'EIIL qui ont récemment fui la ville ont dû se réinstaller dans d'autres secteurs de la Libye, mais potentiellement aussi dans d'autres pays de la région. Du point de vue démographique, les hommes originaires d'Afrique du Nord constituent le groupe le plus important de combattants terroristes étrangers en Libye (ibid., par. 51). Un État Membre a indiqué que le flux d'individus arrivant en Libye depuis la Somalie avait baissé.

30. La Libye demeure également une destination de prédilection des combattants terroristes issus de différents pays d'Afrique. Outre les combattants originaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest, des ressortissants d'Afrique de l'Est continuent de rallier l'EIIL en Libye. Certains d'entre eux entrent sur le territoire par la frontière sud. Selon des États Membres, des combattants souhaitant rallier l'EIIL traversent la frontière sud-est du pays où le groupe a établi une petite présence opérationnelle dans le secteur de Koufra. D'après plusieurs États Membres, cette phalange de l'EIIL coopère sur le plan tactique avec ceux qui se livrent à la traite d'êtres humains pour orienter les combattants terroristes étrangers vers les cellules de l'EIIL implantées dans d'autres régions du pays. Deux États Membres ont signalé que des combattants terroristes étrangers étaient entrés en Libye par la voie maritime pour rallier l'EIIL. Selon eux, ce flux s'est toutefois arrêté depuis le début de la campagne militaire contre l'EIIL à Syrte.

31. Un État Membre de la région a souligné que certains combattants terroristes étrangers, munis de passeports, étaient entrés en Libye par les postes frontière officiels. Les voies terrestres sont les plus fréquemment empruntées à cette fin, mais certains combattants ont pu entrer sur le territoire en passant par des aéroports libyens. Un État Membre a indiqué récemment que certains combattants étaient aussi arrivés en Libye par la mer. Il est très difficile de surveiller l'entrée de ces individus dans le pays car les passeports qu'ils utilisent n'ont pas été précédemment enregistrés comme étant associés à des activités terroristes. Contrairement au cas de

---

[16] Un individu affilié à l'EIIL a diffusé cet appel le 9 avril 2016 sur son compte Twitter.

[17] Des combattants terroristes d'Europe continuent de se rendre en Iraq et en République arabe syrienne, mais leur nombre actuel est inférieur à celui de 2014 ou 2015, voir S/2016/501, par. 18.

[18] Il y a des raisons de penser qu'un petit nombre de combattants terroristes d'origine européenne se trouve actuellement en Libye.

l'EIIL au Levant, les États Membres n'ont pas recensé de familles ou de femmes étrangères parties pour mener des activités terroristes en Libye ou pour y rejoindre des combattants.

32. En somme, le corps des combattants de l'EIIL en Libye se compose de trois groupes principaux : a) le noyau dur de combattants libyens qui reviennent d'Iraq ou de République arabe syrienne; b) les combattants terroristes étrangers (dont un important contingent de combattants originaires du Maghreb); c) un nombre conséquent de transfuges de groupes libyens locaux. Un nombre considérable de nationaux libyens figurent parmi les combattants de l'EIIL, mais il s'agit principalement d'individus rentrés au pays, qui avaient combattu avec l'EIIL en République arabe syrienne et en Iraq au cours des quelques dernières années[19]. Un État Membre a estimé que la réduction de la surface du territoire que l'EIIL contrôle met sa cohésion interne à l'épreuve. Les groupes qui le constituent menacent de se séparer de lui ou de retourner dans les rangs des organisations auxquelles ils appartenaient antérieurement.

B. Menace posée à la région par les combattants terroristes étrangers

33. La menace que les combattants terroristes étrangers posent à la région prend diverses formes. Elle découle à la fois de la présence de l'EIIL en Libye et de celle des groupes affiliés à Al-Qaida qui profitent de la faiblesse des structures de gouvernance dans le pays. Ces groupes utilisent le sud du désert libyen comme base pour préparer des attaques au Sahel (voir S/2015/891, par. 53). En outre, l'intervention militaire au Sahel a poussé des combattants affiliés à Al-Qaida à se replier temporairement en Libye pour des raisons tactiques.

34. L'EIIL en Libye assume le rôle de pôle d'appui pour l'EIIL en Afrique du Nord. Des États Membres ont signalé que des fonds avaient été acheminés depuis la Libye jusqu'au groupe Ansar Beit el-Maqdes dans la partie nord-est du Sinaï. Un État Membre a indiqué que les subventions importantes versées mensuellement par l'EIIL en Libye à Ansar Beit el-Maqdes avaient commencé à augmenter fortement en 2015. De plus, selon un État Membre, la présence de l'EIIL en Afrique aurait été renforcée par la proclamation d'allégeance que lui a faite Ansar Beit el-Maqdes, après quoi le groupe a reçu des appuis financier et logistique. Des États Membres ont également indiqué qu'Ansar Beit el-Maqdes était renforcé par des Égyptiens qui avaient suivi un entraînement en Libye. L'ONU n'est pas en mesure de vérifier les informations fournies par les États Membres.

35. Les pressions récemment exercées sur l'EIIL en Libye pourraient conduire ses membres, y compris les combattants terroristes étrangers, à se déplacer et se regrouper en cellules plus petites, géographiquement dispersées sur l'ensemble du territoire libyen et dans les pays voisins. Un État Membre a souligné que les combattants terroristes tunisiens en particulier pourraient rentrer en plus grand nombre en Tunisie, aggravant ainsi la menace déjà importante dans le pays. Selon un État Membre, des douzaines de combattants terroristes tunisiens sont déjà

---

[19] En tout, quelque 3 500 nationaux libyens avaient quitté le pays pour rejoindre des groupes en République arabe syrienne et en Iraq, parmi lesquels 800 sont revenus en plusieurs vagues en 2014 et 2015 (information fournie par un État Membre) pour rallier le nouveau groupe affilié à l'EIIL .

rentrés, avec l'intention de mener des attaques dans le pays. En outre, la zone de la frontière entre les deux pays demeure le théâtre d'affrontements entre les affiliés tunisiens de l'EIIL et les forces de sécurité tunisiennes.

36. En Tunisie, un nouveau groupe local a prêté allégeance à l'EIIL, se faisant appeler les Soldats du califat en Tunisie[20], où il a revendiqué une série d'attaques meurtrières en 2015, notamment l'attentat du Musée national du Bardo en mars 2015. Plusieurs États Membres ont indiqué que les auteurs de ce dernier attentat avaient été préalablement entraînés en Libye. Selon des informations communiquées par des États Membres, le groupe comprendrait environ 50 membres et serait basé à Jabal Salloum. Un commandant des Soldats du califat en Tunisie, Saif Eddin Jammali, alias Abou Qaqaa, a été tué lors d'affrontements avec les forces de sécurité tunisiennes en mai 2016[21]. Le noyau de l'EIIL n'a pas encore publiquement reconnu ce groupe comme lui étant affilié.

37. Les attaques perpétrées en Tunisie en 2015 et 2016 ont soit impliqué des Tunisiens rentrés de Libye soit été coordonnées depuis le territoire libyen par des combattants terroristes tunisiens, qui ont également assuré l'appui financier et logistique. Ainsi, des combattants tunisiens infiltrés depuis la Libye étaient impliqués dans les affrontements de Ben Guerdane en mars 2016[22]. D'après un État Membre, plusieurs centaines de Tunisiens suivraient actuellement un entraînement dans des camps libyens, certains d'entre eux en attente de conditions favorables pour entrer en Tunisie et y commettre de nouvelles attaques. De nombreux combattants tunisiens associés à des attaques à fort retentissement en Tunisie ont été tués dans une frappe aérienne effectuée le 19 février 2016 à Sabrata (Libye) (voir S/2016/501, par. 29). Les Tunisiens rentrés au pays ont également participé au recrutement et à l'endoctrinement de nouveaux combattants et à leur mobilisation dans des zones de conflit.

38. Les flux d'armes et de combattants en provenance de Libye ont joué un rôle déterminant dans la prise de contrôle d'une surface importante du territoire malien par les groupes affiliés à Al-Qaida (voir S/2013/467, par. 87). Cette évolution a constitué un tournant notoire de la menace terroriste dans la région et, à cet égard, ses conséquences directes et indirectes sur la durée sont encore tangibles dans la région sahélo-saharienne. Al-Qaida au Maghreb islamique et les groupes qui lui sont affiliés, y compris les combattants terroristes étrangers, ont été repoussés hors des principales villes du Mali et dispersés dans l'ensemble de la région. Ils ont cependant continué de planifier et d'organiser des attentats dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest, y compris les attaques récentes qui, pour la première fois, visaient le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire[23].

---

[20] Groupe à ne pas confondre avec son homonyme algérien, les Soldats du califat en terre d'Algérie (QDe.151).

[21] Voir par exemple Reuters, « Tunisian forces say kill local Islamic State commander in clashes », 19 mai 2016, consultable à l'adresse suivante : http://af.reuters.com/article/commoditiesNews/idAFL5N18G2SA.

[22] Voir, par exemple Callum Paton, « Tunisia: Isis seeking to create emirate in Ben Guerdane after 53 killed in raid from Libya », *International Business Times*, 8 mars 2016.

[23] En janvier 2016, Al-Mourabitoun (QDe.141) a perpétré des attaques simultanées visant un hôtel, un café et un restaurant à Ouagadougou et, en mars 2016, attaqué trois hôtels à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

39. Selon un État Membre, au cours des dernières années, certains combattants terroristes d'Algérie transitaient par la Libye pour rejoindre l'EIIL en République arabe syrienne. En outre, un autre État Membre a souligné que quelques combattants terroristes algériens avaient rallié les rangs de l'EIIL en Libye. Traditionnellement, les destinations de prédilection des combattants terroristes algériens sont cependant le Sahel et le Sahara, où des ressortissants algériens assument de hautes responsabilités dans les groupes affiliés à Al-Qaida[24]. Enfin, par le passé, des terroristes libyens combattant aux côtés de groupes affiliés à Al-Qaida ont été impliqués dans des attentats commis en Algérie[25].

40. Au Niger, les répercussions de la situation en Libye ont été moins graves au cours des derniers mois alors que la menace posée par les incursions de Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138) s'est aggravée. La dernière attaque marquante au Niger liée à la Libye remonte à mai 2013. À cette époque, des membres d'Al Mouakaoune Biddam (QDe.139) et du Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (QDe.134) sont entrés au Niger par la Libye et ont mené deux attaques coordonnées contre une exploitation minière commerciale à Arlit et une base de l'armée à Agadez, avant de se replier en Libye[26]. Le Tchad est également plus menacé par les incursions de Boko Haram que par les combattants terroristes étrangers venant de Libye. Néanmoins, la situation en Libye préoccupe les États Membres de la région, notamment en raison de la proximité de camps d'entraînement mobiles dans le sud de la Libye et du risque de contrebande d'armes et d'infiltration de combattants.

41. Les Chabab se refusant d'adopter le projet de l'EIIL, la région de l'Afrique de l'Est n'a pas subi d'attaques liées à l'EIIL en Libye[27]. Mais l'EIIL considère cependant la région comme une zone essentielle, dotée d'un fort potentiel d'expansion. Selon deux États Membres, la radicalisation et le recrutement se seraient intensifiés, principalement par l'intermédiaire des médias sociaux, et, en conséquence, des combattants terroristes étrangers seraient venus d'Afrique de l'Est pour rallier l'EIIL en Libye. Selon des États Membres, les combattants terroristes étrangers affiliés à l'EIIL dans la région financeraient eux-mêmes leurs activités et leurs déplacements. Des États Membres ont également indiqué que l'EIIL avait exhorté les recrues locales et les sympathisants à mener des attaques terroristes dans les pays de la région. De plus, un certain nombre de combattants terroristes étrangers de la région combattent dans les rangs de l'EIIL en Libye[28].

---

[24] Pour en citer quelques-uns : Belmokhtar (QDi.136), chef d'Al-Mourabitoun (QDe.141), Al-Anabi (QDi.389 − voir les notes de bas de page précédentes), chef du « Comité des dignitaires », Ahmed Deghdegh (QDi.252), responsables des finances d'Al-Qaida au Maghreb islamique et Djamel Akkacha (QDi.313), coordonnateur de groupes associés à Al-Qaida au Maghreb islamique.

[25] Ainsi, des combattants terroristes libyens ont participé à l'attaque perpétrée en janvier 2013 par un groupe de combattants affiliés à Al-Qaida, dirigé par Mokhtar Belmokhtar, contre le complexe gazier d'In Amenas (Algérie) (voir S/2014/770, par. 36) et nombre des combattants impliqués avaient été formés en Libye (voir S/2015/891, para. 17).

[26] S/2014/41, par. 6.

[27] Inscrit sur la liste sous le numéro de référence permanent SOe.001 par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée.

[28] Par exemple, dans un communiqué diffusé par des médias sociaux pendant la première semaine de juin 2016, l'EIIL en Libye a appelé l'attention sur un attentat-suicide perpétré par un de ses combattants kényans près de Syrte.

IV. Contre-mesures mises en œuvre par la Libye et les États voisins

A. En Libye

42. La détérioration des conditions de sécurité en Libye depuis le début du conflit armé, en 2011, a gravement limité la collaboration entre le Comité contre le terrorisme et les autorités libyennes. De ce fait, le Comité n'a pu mettre à jour son évaluation de 2009 relative aux capacités de la Libye à appliquer les dispositions des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil ni examiner l'application, par la Libye, des dispositions de la résolution 2178 (2014). Toutefois, le Comité a la conviction que la capacité de la Libye à lutter contre le terrorisme et à endiguer le flot de combattants terroristes étrangers a été considérablement réduite.

Justice et législation pénales

43. La Libye semble s'appuyer sur son Code pénal pour poursuivre les infractions terroristes, qui sont traitées par les autorités spécialisées du ministère public et les tribunaux chargés de la sécurité de l'État. Le Code n'a pas été révisé pour y faire figurer les infractions se rapportant aux combattants terroristes étrangers prévues dans la résolution 2178 (2014) du Conseil.

44. Du fait de la détérioration des conditions de sécurité, l'administration de la justice est au bord de la paralysie dans de nombreuses régions du pays. Selon le rapport du Haut-Commissariat aux droits de l'homme du 15 février 2016 (A/HRC/31/47), les procureurs et les juges ont fait l'objet de menaces de mort, d'agressions et d'enlèvements en 2014 et en 2015 et certains tribunaux ont été visés par des attentats. En conséquence, les tribunaux de Derna, Benghazi et Syrte sont fermés depuis 2014. Certains tribunaux de Benghazi ont partiellement repris leurs activités en 2015 et les tribunaux de Tripoli ont suspendu temporairement les leurs pendant les combats qui ont eu lieu courant 2014. Il est également précisé dans le rapport que depuis 2011 jusqu'en mars 2014, plus de 5 000 personnes ont été placées en détention par divers groupes armés sans que leurs dossiers aient été examinés comme il se doit, afin qu'elles puissent être inculpées ou libérées. Selon la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, quelque 800 personnes (dont 200 sont soupçonnées d'être affiliées à l'EIIL) sont détenues dans la prison de Mitiga. Les services de maintien de l'ordre et les autorités judiciaires ne peuvent avoir accès à ces personnes car elles se trouvent aux mains de milices locales. Le système de justice pénale étant au bord du gouffre, il est très rare que des enquêtes soient menées et que des poursuites soient engagées. Cela veut dire non seulement que les autorités ont du mal à amener les responsables à répondre de leurs actes, mais aussi que les victimes peuvent rarement obtenir une protection ou un recours effectif. Selon les informations en notre possession, aucune poursuite n'a été engagée contre les individus soupçonnés d'être des terroristes ou des combattants terroristes étrangers. La police judiciaire rencontre de nombreuses difficultés pour contrôler les établissements placés sous sa responsabilité.

Lutte contre le financement du terrorisme

45. Le cadre légal libyen s'appliquant à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme comprend la loi n° 2 de 2005 relative à la lutte contre

le blanchiment d'argent, complétée par le règlement d'application n° 300 de 2007. Toutefois, la loi ne contient aucune disposition relative à la lutte contre le financement du terrorisme ou le financement des voyages des combattants terroristes étrangers. De plus, la Libye ne dispose d'aucun mécanisme de gel des avoirs des terroristes, et il est difficile de savoir si la cellule de renseignement financier est pleinement opérationnelle.

Surveillance des frontières

46. La Libye possède 4 000 kilomètres de frontières terrestres et 2 000 kilomètres de frontières littorales, aussi bien dans des régions désertiques que montagneuses, ce qui complique considérablement la tâche des autorités chargées de les contrôler. La Libye a eu recours à un certain nombre de stratégies novatrices en vue de renforcer sa gestion des frontières, y compris la création d'unités de sécurité interinstitutions chargées de coordonner des patrouilles et de partager des informations, ou la création d'unités de surveillance des frontières et de lutte contre le terrorisme dotées de mandats spécifiques. La surveillance et le contrôle des principaux points de passage, en particulier dans les régions désertiques, était auparavant la responsabilité de l'armée, qui avait mis en place des points de contrôle et des patrouilles aériennes et maritimes, en coordination avec les unités de police et de douane. La Libye a également coopéré avec la Tunisie dans le cadre d'un projet pilote visant à assurer un contrôle commun de la frontière à Ras Jdir, placé sous un commandement commun à toutes les entités concernées. Cette démarche s'est avérée fructueuse. Par ailleurs, les autorités libyennes de l'aviation civile recevaient également à l'avance les manifestes passagers, et les noms étaient vérifiés dans plusieurs bases de données. Depuis 2011, toutefois, la plupart de ces arrangements ne sont plus en vigueur et les structures n'existent plus. Les groupes armés conservent des structures de commandement et exercent un contrôle autonome sur nombre de ces installations (voir A/HRC/31/47). En outre, le contrôle aux frontières est assuré par des milices. Un récent décret prévoit la création d'une garde présidentielle chargée de la police, de l'immigration et du contrôle aux frontières, mais elle n'est pas encore pleinement opérationnelle.

47. En septembre 2013, l'aéroport International de Tripoli a été relié à la base de données sur les documents de voyage perdus ou volés de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), dans le cadre du projet consistant à doter la Libye de nouvelles capacités d'enquête de la Libye (RELINC). Ainsi, les autorités chargées du contrôle aux frontières peuvent vérifier systématiquement les identités et les passeports des voyageurs entrant pour la première fois en Libye dans les bases de données d'INTERPOL[29]. Du fait de la détérioration des conditions de sécurité, il n'a pas été possible de relier l'aéroport de Benghazi aux bases de données d'INTERPOL ni de filtrer les voyageurs arrivant à l'aéroport international de Tripoli grâce aux bases de données d'INTERPOL.

Mesures maritimes

48. En juin 2016, l'opération militaire « Sophia » de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale s'est vu confier deux missions d'appui supplémentaires : former les gardes-côtes et les marins libyens; participer à

---

[29] Le projet RELINC (Rebuilding Libya's Investigative Capability) est un projet d'une durée de 18 mois, lancé en 2012 avec le soutien de l'Union européenne et mis en œuvre par INTERPOL.

l'application de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes imposé par l'ONU. Il s'agit d'identifier, de saisir et de détruire systématiquement les navires et les moyens de mise en œuvre utilisés, ou dont on soupçonne qu'ils le sont, par les contrebandiers et les trafiquants. L'arraisonnement, la recherche, la saisie et le déroutement de navires de contrebandiers ou la recherche et la saisie des articles interdits en vertu de l'embargo sur les armes n'ont pas été étendues aux eaux territoriales libyennes et sont limitées aux activités de contrebande. Toutefois, l'opération « Sophia » peut être un moyen pour dissuader les combattants terroristes étrangers qui cherchent à gagner ou à quitter la Libye par la mer.

B. Dans les pays voisins

49. Le phénomène des combattants terroristes étrangers est relativement récent pour la plupart des États voisins de la Libye, à l'exception de l'Algérie et de l'Égypte. Les enseignements tirés de l'expérience de ces deux pays à la suite du retour de leurs nationaux qui avaient participé à la guerre en Afghanistan dans les années 80 et 90 pourraient être utiles aux États voisins de la Libye qui rencontrent les mêmes problèmes, tels que l'incrimination et la poursuite des infractions commises par les combattants terroristes étrangers, la réadaptation et la réinsertion des rapatriés et des déserteurs, et la prévention du recrutement et du voyage de ces combattants.

Criminalisation, poursuite, réhabili*t*ation et réinsertion des combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays d'origine

50. Les États voisins de la Libye continuent de prendre les mesures nécessaires pour mettre leurs législations nationales en conformité avec la résolution 2178 (2014) et qualifier d'infraction criminelle grave les voyages entrepris par les combattants terroristes étrangers dans le dessein de participer à des actes de terrorisme ou de recevoir un entraînement à ces actes, ainsi que le financement et la facilitation de ces voyages. Les capacités d'enquête et de poursuite varient d'un État à l'autre. On ignore si des combattants terroristes étrangers ont été poursuivis, mais certains ont été arrêtés à leur retour. En l'absence de stratégies efficaces de poursuite, de réadaptation et de réinsertion, les États rencontreront des problèmes de taille au moment du retour de ces combattants. Ces problèmes peuvent être aggravés par des difficultés à recueillir les éléments de preuve nécessaires pour lancer des poursuites efficaces. En outre, de nombreux combattants de retour étant des mineurs ou des femmes, il faut élaborer des approches différenciées et adaptées.

Lutte contre le recrutement des combattants terroristes étrangers et prévention de leurs voyages

51. Pour prévenir le recrutement des combattants terroristes étrangers et mettre fin aux réseaux de recrutement, il convient de mettre en place une police de proximité, de recueillir des renseignements, de surveiller les sites Web ou les réseaux sociaux. Les États voisins de la Libye, tout en reconnaissant qu'il faut élaborer des approches globales de lutte contre le recrutement et agir pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, ne semblent pas disposer de moyens suffisants pour mettre ces mesures pleinement en œuvre. Certains ont toutefois établi des partenariats avec des institutions religieuses et culturelles pour sensibiliser à ces questions et atténuer l'impact du recrutement et de l'extrémisme violent.

52. Pour empêcher les combattants terroristes étrangers de voyager, le contrôle des frontières doit être efficace. Les États Membres voisins de la Libye au nord ont récemment renforcé la surveillance aux postes frontière et dans les zones désertiques. Par exemple, la Tunisie a installé une barrière de 200 kilomètres (125 miles) le long de sa frontière avec la Libye et elle procède actuellement à l'installation de systèmes de surveillance électronique destinés à empêcher le passage des combattants terroristes étrangers. Les postes frontière de l'Algérie sont reliés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux bases de données d'INTERPOL et l'album photo des combattants terroristes étrangers d'INTERPOL a été diffusé à tous les points de contrôle frontaliers officiels. Parmi les autres mesures de contrôle, on peut citer l'élaboration et l'application de critères de risque permettant de repérer d'éventuels combattants terroristes étrangers qui chercheraient à quitter le pays ou à y entrer. L'armée égyptienne surveille activement les frontières le long du désert afin d'empêcher la circulation illégale des personnes et des biens. La marine égyptienne participe également à la protection des frontières maritimes en contrôlant la migration illégale vers l'Europe.

53. L'arrestation récente d'individus soupçonnés d'être des combattants terroristes étrangers dans le sud-est du pays indique que ceux-ci passent de Libye au Soudan, et inversement. En novembre 2013, le Soudan et la Libye ont déployé des forces conjointes pour protéger leurs frontières communes, empêcher les infiltrations et lutter contre le terrorisme. Toutefois, en 2015, la Libye a retiré ses troupes et il est difficile de savoir si les troupes soudanaises sont toujours déployées.

54. Au sud-ouest, du fait de la longueur et de la porosité des frontières, du nombre limité de postes de contrôle et du manque de capacités et de ressources, il est particulièrement difficile pour le Niger et le Tchad de contrôler les frontières afin d'empêcher la circulation des combattants terroristes étrangers. Le Niger a mis en place des patrouilles sur la frontière libyenne. Le nord du Tchad (à la limite de la Libye et du Niger) a été déclaré zone militaire soumise à des conditions particulières d'accès et de résidence. La frontière avec la Libye (région de Tibesti) est une zone minée depuis 30 ans, mais certains points de passage ont été mis en place pour faciliter la circulation entre les États.

55. Sans présence du Gouvernement, les États Membres voisins collaborent également avec les villages frontaliers en vue de repérer et d'empêcher les passages illégaux dans leurs territoires. Les forces conjointes soudano-tchadiennes ont été créées en 2010 et sont commandées alternativement par un général de l'un ou de l'autre État. Ces forces s'appuient sur des postes de commandement, répartis sur plus de 2 000 kilomètres de frontière et un total de 3 000 soldats (des deux États Membres). Un dispositif de surveillance aérienne a été mis en place en partenariat avec l'opération militaire Barkhane, dirigée par la France. Il devrait aider des pays comme le Niger et le Tchad à empêcher l'infiltration de terroristes et de combattants terroristes étrangers sur leur territoire.

V. Mesures de renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies à lutter contre la menace des combattants terroristes étrangers en Libye et dans les pays voisins

56. Comme suite à la recommandation formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de sa présidente datée du 29 mai 2015 (S/PRST/2015/11), le Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a élaboré un plan de renforcement des capacités de l'ONU à lutter contre le flux de combattants terroristes étrangers. Adoptant une approche globale, le Bureau de l'Équipe spéciale a travaillé par l'intermédiaire de son Groupe de travail interinstitutions et élaboré un plan global et cohérent qui se compose de 37 propositions de projets se renforçant mutuellement soumises par 12 entités membres de l'Équipe spéciale (Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau des affaires de désarmement, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, ONU-Femmes, Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation internationale pour les migrations et Organisation internationale de police criminelle). Ce plan permettra de renforcer les capacités à prévenir cette menace et à lutter contre elle des États Membres les plus touchés. Les projets couvrent un grand nombre de solutions pour agir sur le flux des combattants terroristes à toutes les étapes de leur parcours, notamment la radicalisation, l'entraînement, les voyages dans les zones de conflit, le financement, les combats, le retour potentiel et la reprise des activités, ainsi que la réinsertion et la réadaptation s'ils rentrent chez eux. Faisant fond sur ses évaluations et ses connaissances spécialisées, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a apporté son appui à l'élaboration du plan de renforcement des capacités en procédant à une hiérarchisation des projets en fonction des besoins essentiels, classés par thèmes, des États Membres et des régions les plus touchés. Chaque proposition est assortie d'un calendrier et d'un budget qui lui sont propres. Le montant total des budgets est de 124 millions de dollars sur une période de 3 à 5 ans.

57. Dans le cadre du plan de renforcement des capacités à lutter contre les flux de combattants étrangers terroristes, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a déjà mis en œuvre son projet sur les renseignements préalables concernant les voyageurs. Il devrait aider les États Membres de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et au-delà à renforcer leurs capacités à empêcher des individus soupçonnés d'être des combattants terroristes étrangers de quitter leur territoire, d'y pénétrer ou de transiter par celui-ci, à mieux faire connaître les avantages de l'utilisation de renseignements préalables concernant les voyageurs et des dossiers passagers comme un outil de gestion des frontières visant à endiguer le flux de combattants terroristes étrangers, et à déterminer les besoins d'assistance technique des participants afin de mettre ces systèmes en œuvre.

58. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, mettra également en œuvre un projet de prévention de l'extrémisme violent et de promotion de l'autonomisation des jeunes dans la région de l'Afrique du Nord et du

Moyen-Orient, et aidera les États Membres de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à prévenir la radicalisation et la violence dans les prisons.

59. Les entités membres de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, telles que l'Organisation internationale pour les migrations, INTERPOL et l'Organisation de l'aviation civile internationale, ont soumis des propositions de projets essentiels pour aider les autorités de la Libye et des États Membres voisins à renforcer leurs capacités en matière de sécurité des frontières et à empêcher ainsi les combattants terroristes étrangers de se rendre dans les zones de conflit.

60. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme met également en œuvre l'Initiative de sécurité des frontières dans l'ensemble de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Est/Corne de l'Afrique avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Maroc. Le projet vise à partager le savoir-faire en ce qui concerne les normes modernes avec les organismes chargés du contrôle aux frontières pour renforcer les capacités dans les domaines de la coopération transfrontière et de la surveillance des frontières bleues et vertes.

61. Dans la déclaration de sa présidente (S/PRST/2015/11), le Conseil de sécurité a encouragé les États Membres à fournir une aide suffisante, qu'elle soit ou non financière, à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. À ce jour, seulement 13 % environ du plan de renforcement des capacités à lutter contre les flux de combattants terroristes étrangers est financé. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour mettre l'ensemble des 37 projets en œuvre.